

Propositions de Recherche du CASS

Inégalité, Mobilité et Développement dans la Région Arabe

Réponses aux questions fréquemment posées

Éligibilité

Si je n'ai pas encore obtenu mon doctorat au moment de soumettre ma candidature, est-ce que je peux toujours faire une demande en tant que chercheur individuel ?

Oui, mais seulement si vous vous attendez à recevoir le doctorat avant janvier 2015. Les demandeurs soumettons leurs applications chercheurs comme individuels doivent avoir obtenu un doctorat le 1er janvier 2015.

Si je n'ai pas encore obtenu mon doctorat au moment de soumettre ma candidature, est-ce que je peux toujours participer comme membre d'une équipe de recherche ?

Oui. Les candidats avec une maîtrise sont encouragés de faire une demande en tant que membre d'une équipe de recherche, supervisé par un chercheur érudit supérieur. Si le Co-chercheur est dans un programme de doctorat, la proposition doit indiquer clairement comment la recherche proposée concerne (ou pas) au programme de doctorat.

Est-ce que le CASS-RGP financera seulement des projets qui seront implémentés dans la région arabe ?

Oui et non. Des propositions qui se concentrent principalement sur des localités dans la région arabe sont encouragés, ainsi que des propositions qui entreprennent de la recherche comparative entre la région arabe et autre part. Cependant, la majorité des fonds du CASS serviront à couvrir les dépenses de recherche dans la région arabe elle-même.

Y a-t-il des restrictions géographiques à l'intérieur de la région arabe ?

Non. Le RGP CASS finance de la recherche dans toute la région ainsi que dans des multiples sites de la région.

L'Appel à Propositions mentionne spécifiquement les sciences sociales – considérez-vous des propositions de chercheurs en sciences humaines ?

Oui. Le RGP CASS utilise une définition générale des sciences sociales, comprenant les domaines fondamentaux comme l'anthropologie, la démographie, l'économie, la science politique, la psychologie et la sociologie. Autres «disciplines alliées» comme l'art, l'architecture, la géographie, l'histoire, le droit, la littérature, la linguistique, la philosophie et la santé publique. Des domaines interdisciplinaires comme les études culturelles, études de genre, études médias, développement et l'urbanisme sont aussi éligibles.

Quelle est la durée attendue de la recherche ?

Les subventions pour ce projet couvrent une période maximum de 15 mois de recherche. La recherche financée par le RGP CASS doit avoir lieu pendant la période entre le 15 mars 2015 et le 15 juin 2016.

Suis-je éligible pour soumettre ma candidature pour la subvention si je viens d'un pays arabe, mais ne suis pas « arabe » ou ne sois pas citoyen d'un pays arabe ?

Oui. Le RGP CASS convoque des propositions de chercheurs dans les sciences sociales qui viennent d'un pays arabe^[1] ou résident dans un pays arabe, même s'ils sont apatrides ou pas considérés comme «arabe» (par les autres ou eux-mêmes). Les candidats sont éligibles s'ils sont des ressortissants (pas nécessairement des citoyens) d'un pays arabe vivant dans la région arabe (par exemple, des apatrides Palestiniens, Kurdes, ou autres individus ou groupes refusés leur citoyenneté pour des raisons politiques ou pour d'autres raisons). En outre, les chercheurs vivant à l'extérieur de la région arabe qui peuvent retracer leur origine à la région (même une ou plusieurs générations supprimés) sont également admissibles.

Suis-je éligible pour soumettre ma candidature pour la subvention du RGP CASS si je suis citoyen d'un pays arabe, mais j'habite à l'étranger hors de la région arabe ?

Oui. Le formulaire que vous remplirez vous demandera d'indiquer votre citoyenneté et lieu de résidence actuel et précédent.

Suis-je éligible pour soumettre ma candidature pour la subvention du RGP CASS si je suis d'origine d'un pays arabe, ou mes parents/ancêtres viennent d'un pays arabe, mais je ne suis plus un citoyen d'un tel pays et je réside actuellement hors de la région ?

Oui, mais le formulaire vous demandera de détailler votre relation avec la région. Seul des chercheurs qui sont engagés dans la région et qui possèdent une formation considérable de recherche dans la région seront considérés.

Suis-je éligible pour soumettre ma candidature pour la subvention du RGP CASS si je ne viens pas d'un pays arabe, mais je suis un spécialiste fortement intéressé de travailler dans la région Arabe ?

Non. Malheureusement, la subvention du RGP CASS n'est pas ouverte à cette catégorie de chercheurs.

Suis-je éligible pour soumettre ma candidature si la recherche est un « pilote » pour un grand projet de recherche à venir ?

Oui. La subvention RGP CASS est ouverte à des projets de recherche quel que soit leur stage d'élaboration, y compris la phase « pilote ».

Est-ce que la subvention du RGP CASS finance uniquement des projets basés sur de la recherche empirique ?

Oui. Le RGP CASS s'intéresse à des projets de recherche basés dans la recherche empirique, mais pas nécessairement dépendant de travail sur le terrain. Autres sources de données peuvent s'agir d'analyse d'archives ou de textes entre autres.

Est-ce que la subvention du RGP CASS finance uniquement des propositions de recherche qui adoptent de certaines méthodes ?

Non. La subvention du CASS est ouverte aux propositions qui suggèrent des méthodologies qui utilisent une variété de méthodes qualitatives et/ou quantitatives.

Je suis bénéficiaire d'une subvention actuelle du CASS, cependant, la date de la fin de ma subvention coïncide avec la date de début supposé du programme RGP du CASS. Suis-je admissible?

Oui. En principe, vous ne pouvez pas cumuler plus d'une subvention du CASS en même temps. Toutefois, si votre demande de subvention se termine au moment où le programme RGP commence, vous êtes admissible étant donné que vous serez en mesure de remplir les devoirs pour les deux programmes tout en respectant les calendriers déterminés.

Nous sommes une équipe de deux chercheurs, où le chercheur principal respecte les critères d'admissibilité, mais le deuxième chercheur est d'une nationalité/ origine non-arabe. Sommes-nous admissibles pour un projet de recherche conjoint?

Oui. Si le principal / chercheur principal respecte les critères d'admissibilité, vous êtes admissible en tant qu'équipe dans le cadre d'un projet de recherche conjoint.

Instructions

Comment soumettre ma candidature pour cette subvention du RGP CASS ?

Les candidats doivent soumettre leur candidature via l'internet. Le formulaire sera disponible sur le site web du CASS (<http://www.theacss.org/pages/grants>) à partir du 4 août 2014.

À cause de difficultés techniques, il ne sera pas possible pour moi de pouvoir soumettre ma candidature sur l'internet. Est-ce que cela veut dire que je ne peux pas faire une demande pour la subvention RGP CASS?

Non. Dans des circonstances atténuantes, le CASS acceptera un formulaire envoyé par la poste. Si vous devez absolument prendre ce chemin, veuillez contacter le CASS (grants@theacss.org) bien en avance de la date limite du 20 novembre 2014 pour obtenir d'autres instructions sur comment soumettre une candidature non---électronique.

Je souhaite faire une demande pour une subvention de recherche collaborative avec plusieurs chercheurs. Est-ce que chacun d'entre nous a besoin de soumettre un formulaire ?

Non. Seulement un formulaire (avec récit attaché) sera nécessaire par projet. Les membres des équipes de recherche sont encouragés à voir le formulaire une fois qu'il soit disponible et d'en discuter avec les collègues avant de le soumettre. Les équipes doivent nommer un individu pour surveiller le processus de la candidature du groupe – cet individu doit recevoir toute correspondance sur la subvention, y compris les notifications que la candidature a été soumise et les décisions du comité de sélection. Mais il est prévu que tous les membres de l'équipe ont participé à la préparation de la proposition. Si une proposition est recommandée pour financement par le comité de sélection et la composition de l'équipe change, l'ensemble de la proposition deviendrait probablement inadmissibles au financement.

Quelle est la date limite pour soumettre la proposition de recherche à l'RGP CASS 2015?

Vous devez compléter et soumettre votre candidature avant 23 h 00 (Heure Al-Quds/Beyrouth EEST) le 20 novembre 2014. Si vous faites face à n'importe lequel problème technique en usant le formulaire/système électronique, envoyez par email tous les éléments requis à grants@theacss.org avant la date limite.

Est-ce que je dois soumettre toute ma candidature en même temps ?

Non. Vous pouvez fréquenter le formulaire électronique autant que vous voulez entre le 4 août et la date limite. N'oubliez pas de sauvegarder votre travail après avoir terminé chaque section du formulaire – le formulaire électronique contiendra des instructions détaillées à ce sujet. Une fois que le formulaire est soumis, vous n'allez plus pouvoir altérer l'information.

Est-ce que je pourrais solliciter au CASS des réactions, du « feed-back » sur ma candidature avant de le soumettre ?

Oui et non. Le CASS donnera aux candidats du feed-back général sur, par exemple, si la recherche proposée conforme au thème de la subvention. Néanmoins, les candidats ne recevront aucun feed-back ou réaction sur le contenu ou la qualité de leur candidature, récit, ou proposition.

Si ma candidature n'est pas retenue, ce que je reçois des commentaires pour expliquer pourquoi ma proposition n'a pas été retenue?

Non, malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de fournir des informations sur les demandes rejetées.

Comme indiqué dans l'appel à propositions, les critères d'évaluation des propositions sont:

1. Contribution à la connaissance (question de recherche / importance et originalité).
2. La cohérence théorique et conceptuelle et revue de la littérature.
3. Méthodologie.
4. Sorties (diffusion / potentiel impact).
5. Faisabilité (qualifications CV / chercheurs / horaire du projet).

Matériaux à soumettre

Quels sont les matériaux requis pour ma candidature ?

Les candidats doivent soumettre les matériaux suivants :

- Formulaire électronique: Le formulaire demandera aux candidats d'indiquer les détails biographiques et de correspondance et pour tous les chercheurs souhaitant être financé par la subvention RGP CASS, ainsi que les détails du projet :
- Détails du projet (titre, résumé de 250 mots, durée et lieu (x) de recherche
- Histoire du projet (si pertinent) qui décrit les phases précédentes du projet, les prévisions pour l'avenir du projet et les collaborateurs précédents qui ne participeront pas nécessairement dans ce stage du projet
- Produits proposés du projet : publications (internet ou imprimé), thèses et dissertations, ressources universitaires (sites web, développement de programmes d'études, bibliographies), représentations visuelles (exhibitions, films et autres médias)
- Budget Proposé pour le Projet (voir formulaire modèle)
- Détails personnels et professionnels de chaque chercheur (nom, pays de citoyenneté, email, profession/institution actuelle, bref biographie de 100 mots ou moins, éducation, compétence (s) linguistique, histoire d'emploi, publications pertinents)
- Noms et coordonnées de deux références académiques qui peuvent attester de l'importance et la faisabilité du projet proposé

Les candidats seront aussi demandés de télécharger les documents suivants au formulaire électronique :

- 1. Récit (proposition « narrative ») :** Maximum 20 pages en interligne double. Consultez le site web du CASS et l'Appel à Propositions pour plus de détails.
- 2. Annexe 1 :** Horaire et résultats du projet. Maximum 2 pages en interligne simple.
- 3. Annexe 2 :** CV (s) avec liste de publication pour chaque investigateur
- 4. Annexe 3:** Budget du projet (complétée sur le formulaire fourni sur le site)
- 5. Annexe 4:** Annexe 4 (Uniquement pour les projets du Groupe): Tous les membres de l'équipe

sont invités à signer ce formulaire (les signatures électroniques ou numérisées copie papier) pour exprimer leur engagement envers le projet et leurs rôles définis dans l'annexe 1.

Dois-je présenter mon budget dans le formulaire prévu?

Les budgets des projets ne peuvent être soumis qu'au moyen du formulaire de demande de budget du projet prévu sur le site. Si vous n'êtes pas sûr de l'un des détails de vos dépenses, par exemple, quand vous comptez procéder à une visite sur le terrain ou combien les billets coûtent, vous pouvez fournir une estimation aussi précise que possible (par exemple Septembre 2015 - Septembre-Octobre 2015). Les formulaires incomplets ne seront pas considérés. Le formulaire comprend des instructions détaillées pour son achèvement, mais vous pouvez nous écrire si vous avez des questions au sujet de remplir le formulaire.

Dois-je présenter les résultats du projet Chronologie dans la forme prévue ?

Oui. S'il vous plaît utiliser le formulaire prévu à l'annexe 1, en suivant les directives indiquées sur le formulaire.

Le formulaire de demande ne me permet d'entrer les informations pour cinq chercheurs. Est-ce la nombre maximal de chercheurs par équipe ? Que faire si je voudrais avoir une plus grande équipe de chercheurs?

En règle générale, nous déconseillons les projets de groupe de plus de cinq chercheurs. Toutefois, si vous avez des raisons impérieuses d'inclure plus de cinq chercheurs, s'il vous plaît expliquer dans une note spéciale dans votre proposition et il sera examiné par le comité de sélection.

Est-ce que je dois fournir des références écrites ?

Non. Les candidats doivent fournir les noms et détails de correspondance pour 2 références académiques, mais ne doivent pas fournir des références écrites à ce stage.

Comment vais-je savoir que ma candidature est complète ?

Une fois que vous avez soumis avec succès votre candidature, vous recevrez un email du CASS pour confirmer que votre candidature est soumise et complète.

Détails de la subvention

Quand est-ce que les prix seront annoncés ?

Tous les candidats recevront des emails de notification le 29 janvier 2015.

Qu'est-ce qui se passe après je suis sélectionné pour une subvention?

Les candidats retenus recevront des lettres provisoires d'attribution confirmant leur sélection et, le cas échéant, des demandes de clarification et d'élaboration par le comité de sélection .

Ils seront alors tenus de:

- 1) Envoyer une finale proposition révisée, l'horaire et le budget traitant les questions soulevées par le comité de sélection le 24 février 2015;
- 2) Assister à un atelier en mars 2015 où ils rencontreront les membres du comité de sélection et nouveaux bénéficiaires RGP, recevront une orientation sur les rapports de l'ACSS ,financière et des lignes directrices en matière d'éthique et de signer leurs contrats de subvention. L'atelier aura lieu entre le 11 et le 12 mars 2015, à Beyrouth et fait partie d'un plus grand événement du CASS , la seconde conférence du CASS où il y aura une occasion ainsi de rencontrer les bénéficiaires et les coordonnateurs d'autres programmes du CASS , comme la production du public et l'Atelier de Nouveaux Paradigmes.

Dois-je assister à l'atelier le 11-12 mars à Beyrouth?

En soumettant une demande de subvention, les candidats expriment leur engagement à participer à cet atelier dans le cas où leur proposition reçoit l'acceptation provisoire. Seul le chercheur principal est tenu d'assister à l'atelier bien que d'autres membres de l'équipe sont encouragés à le faire.

Tous les frais de participation à l'atelier seraient couverts séparément par le CASS et ne sortira pas de budget de la subvention.

Si je suis sélectionné, quand est-ce que je peux commencer ma recherche RGP CASS ?

La recherche financée par le CASS peut commencer aussitôt que le 15 mars 2015. Toute recherche fait avant le 15 mars 2015 ne sera pas financée par le CASS.

Si je suis sélectionné, quand est-ce que je dois terminer ma recherche RGP CASS?

La période de la recherche se terminera le 15 juin 2015. Toute recherche fait après le 15 juin 2015 ne sera pas financée par le CASS.

Quelle est la somme de la subvention de l'RGP CASS?

La somme de la subvention varie dépendant de la proposition de recherche. Les équipes peuvent recevoir jusqu'à USD \$50,000 et les individus jusqu'à USD \$20,000. Le comité de

sélection approuvera seulement les demandes de budget qui sont en rapport avec les activités prévues et les résultats escomptés du projet. Le comité de sélection et le personnel du CASS examineront chaque budget au cas par cas et le total ainsi que le budget attribué détaillée ne correspondra pas nécessairement à celui demandé.

Quelles sont les dépenses couvertes par la subvention ? D'autre part, qu'est-ce que la subvention ne couvre pas ?

Les dépenses admissibles financées par des fonds de subvention RGP CASS sont les suivants:

- Frais de voyage (au terrain, pour les bibliothèques d'archives sur le terrain, ou des cours de formation pré-approuvés)
- Dépenses liés au travail sur le terrain et aux enquêtes (voyages à l'étranger pour mener de la recherche, per diem aux assistants de recherche sur le terrain, les provisions et matériaux liés à la recherche, affranchissement, photocopies)
- Dépenses d'archive (frais d'accès aux bibliothèques et aux bases de données, photocopies et frais de scanner)
- Dépenses liés à l'analyse et l'écriture (livres, frais pour les logiciels, services de traduction et d'édition)
- Dépenses liés à la formation et au développement (honoraires de consultants, ateliers de formation internes, frais de formation spécialisés si jugé comme nécessaire)
- Dépenses quotidiens (logement, nourriture, voyages à l'intérieur du pays)
- Produits de la recherche (mise en page/graphisme de sites web, vidéos, photos et films)

S'il vous plaît noter que vous devez soumettre les reçus de toutes les dépenses engagées dans le cadre de votre information financière.

Les budgets ne peuvent pas comprendre: coût d'emploi de centre universitaire / recherche ou les frais de voyage / frais d'inscription à des conférences et des ateliers. Dans des circonstances exceptionnelles, le comité de sélection peut approuver l'affectation d'une partie de la subvention à des allocations ou des remplacements de salaire. Toutefois, le montant de la bourse ne peut pas dépasser un tiers du montant de la subvention du total demandé ...

J'ai soumis ma candidature pour plusieurs subventions. Si je reçois la subvention CASS-IMD, puis-je aussi accepter des fonds d'autres sources ?

Oui, mais les chercheurs ne peuvent pas accepter des fonds du CASS et une autre organisation pour les mêmes dépenses en même temps. Le CASS exige un budget clair et spécifique qui est convenable au CASS et aux autres organisations/sources de fonds.

Est-ce que les subventions iront directement aux chercheurs ou seront-ils transmis à travers une université ?

Le CASS suivra la volonté du chercheur dans ce cas. Toutefois, les fonds du projet ne peuvent pas aller vers les frais généraux d'université ou pour financer le personnel qui ne fait pas partie de l'équipe du projet.

Si notre proposition est collaborative, est-ce que chaque membre de l'équipe de recherche reçoit directement des fonds budgétaires, ou est-ce que tous les fonds de recherche sont canalisés à travers le chercheur principal du projet?

Tous les fonds seront canalisés à travers l'investigateur principal de l'équipe collaborative, qui sera chargé de rapporter sur la subvention et de soumettre les reçus nécessaires.

Quel sera nécessaire des bénéficiaires une fois qu'ils sont attribués le financement de l'RGP ?

Les individus et les équipes de chercheurs sélectionnés devraient :

- Soumettre une demande de proposition, l'horaire et le budget révisé, le 24 février 2015, pour répondre aux demandes de clarification posées par le comité de sélection dans sa décision préliminaire d'acceptation.
- Assister au premier atelier RGP 11 à 12 mars, 2015 à Beyrouth (détails ci-dessus).
- Soumettre des rapports narratifs et financiers intermédiaires tous les quatre mois (nombre de rapports dépendront de la durée du projet). Les rapports financiers doivent inclure les reçus originaux de toutes les dépenses du projet.
- Soumettre rapport final narratif et financier dans les 60 jours suivant la fin de la durée de la subvention
- Produire du contenu lié au projet pour le site du CASS (comme la description du projet et les profils de chercheurs)
- Produire les résultats identifiés dans la proposition soumise conformément à l'échéancier du projet (Annexe 1).
- Assister au moins à deux manifestations organisées par le CASS / les ateliers bénéficiaires sont tenus d'assister à l'atelier RGP mai 11 à 12 2014 à Beyrouth, ainsi que la conférence bi-annuelle du CASS le Mars 2015. (Frais de participation à ces événements ne devraient pas être budgétisés dans les propositions .Ils seront pris en charge directement par le CASS.)

Quels sont les événements organisés par le CASS où nous sommes attendus ?

Les bénéficiaires sont tenus d'assister à un l'atelier de l'RGP du 11 au 12 mai, 2015 à Beyrouth, ainsi qu'un autre événement organisé par le CASS en 2015 ou 2016 en qui sera annoncé en avance. En outre, la CASS peut organiser des panneaux à des conférences et des ateliers qui visent à fournir aux chercheurs une plate-forme pour discuter ou diffuser les résultats du projet. La participation à ces recherches pourrait être fortement encouragée, mais non obligatoire.

Est-ce que le CASS à l'intention de partager les informations fournis dans la proposition avec d'autres organisations?

En soumettant votre candidature, vous autorisez le CASS le droit de partager les informations à sa propre discrétion avec d'autres institutions (y compris les bailleurs de fonds) sur le titre de votre projet de recherche, les lieux de recherche, les objectifs de la recherche et les coordonnées des chercheurs.

[1] Algérie, Bahreïn, Comores, Djibouti, Egypte, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Oman, Palestine, Qatar, Arabie saoudite, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie, Emirats arabes unis et le Yémen.